

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Whirl OUT</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Iron Out dba Summit Brands
<b>Adresse</b>	6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 États-Unis
<b>Téléphone</b>	260-483-2519
<b>Courriel</b>	Pas disponible.
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
		
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.	
<b>Intervention</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. <b>EN CAS D'INGESTION</b> : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b> (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. <b>EN CAS D'INHALATION</b> : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	

<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carbonate de sodium		497-19-8	40-70
Métasilicate de sodium		6834-92-0	15-40
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté		51580-86-0	1-5
Pyrophosphate de tétrasodium		7722-88-5	0.5-1.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

<b>Remarques sur la composition</b>	GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200. CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
-------------------------------------	--

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de phosphore.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter de respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, telle que modifiée

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau 18)

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	15 minutes	10 mg/m3

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Éviter l'inhalation de la poussière. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Poudre
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre
<b>Couleur</b>	Blanc avec le gris
<b>Odeur</b>	Pas disponible.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	11.8 (1% @ 20°C)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.

<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Masse volumique apparente</b>	0.84 - 0.94 g/mL (Typique)

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit vigoureusement avec des acides. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants. Acides. Substances caustiques. Agents réducteurs.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de phosphore.

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut irriter les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2300 mg/m <sup>3</sup> , 2 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2800 mg/kg, ECHA, HSDB
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	0.3 - 1.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1671 mg/kg, ECHA
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	souris	661.5 - 896.3 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 0.6 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	300 - 2000 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Irritation des voies respiratoires.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	265 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	300 mg/L, 96 heures
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.15 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.29 mg/L, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/L, 96 heures
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1380 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

#### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

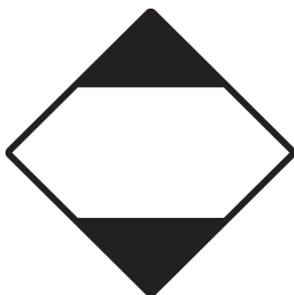
<b>Numéro UN</b>	UN3262
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Matière solide inorganique corrosive, basique, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Métasilicate de sodium
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	Quantité limitée - États-Unis
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	< 11 lbs - Quantité limitée

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

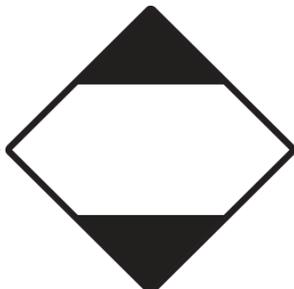
##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN3262
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Métasilicate de sodium
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	Quantité limitée - Canada
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	16

DOT



TMD




---

**15. Informations sur la réglementation**

---

**Règlements fédéraux canadiens**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions**

Sans objet

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet**

Non réglementé.

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**

Oui

**Catégories de danger classé**

Corrosif pour les métaux  
Corrosion cutanée ou irritation cutanée  
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

**Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée**

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5) Inscrit.

**États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5) Inscrit.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Inscrit.

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0) Inscrit.

Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0) Inscrit.

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**Inventaires**

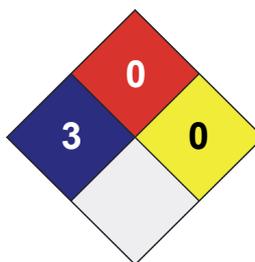
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

Date de publication 29-Février-2024

Version n° 02

Date en vigueur 29-Février-2024

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Autres informations**

Révision du livre rouge # 7, 3/19/18